



Indemnités Arret maladie/salaire

Par **Francoise1963**, le **05/12/2015** à **08:48**

Bonjour,
En arret maladie depuis début novembre, je ne perçois que les indemnités de la sécurité sociale. Mon employeur a une complémentaire qui ne verse le complément de salaire que lorsque l'employeur reçoit les relevés d'indemnités sécurité sociale, à condition de pouvoir les lui fournir. Ce versement s'effectue avec 1 voire plusieurs mois de décalage.
Je vis seule avec mon enfant et ne pas toucher la totalité en temps et en heure est un gros souci. Je ne peux pas manger correctement et me fait d'énormes soucis, pour assurer le nécessaire à mon enfant.
Sachez qu'une année, lors d'un cancer, il a fallu que je me batte car l'employeur m'a laissé 4 mois sans rien me verser.
Est-ce que cette façon de faire est normale et si non, que peut-on faire?
Avec tous mes remerciements
Françoise.

Par **morobar**, le **05/12/2015** à **10:31**

Bonjour,
Vous pouvez demander à l'employeur de pratiquer la subrogation.
Comme il ne semble pas être dans cet état d'esprit, vous pouvez toujours éditer vos bulletins d'IJSS directement sur le site de l'assurance maladie (www.ameli.fr) afin de les transmettre à l'employeur.